

**MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE
MRC DE PAPINEAU
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
26 AVRIL 2019
PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Papineauville, tenue le 26 avril 2019 au 188, rue Jeanne-d'Arc à 9h00.

Ordre du jour :

1. Administration

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Appel nominal
- 1.3 Constatation de l'avis de convocation
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Budget pour les mesures d'urgence – inondation
- 1.6 Autorisation d'embauche de personnel aux services des travaux publics
- 1.7 Autorisation d'embauche de la commis-réceptionniste
- 1.8 Question du public

2. Levée de la séance

- 2.1 Levée de la séance extraordinaire

1.1 APPEL NOMINAL

À cette séance du Conseil, les élus suivants étaient présents :

Monsieur le maire Christian Beauchamp
Monsieur le conseiller Michel Leblanc, siège no 1
Monsieur le conseiller Paul Gagnon, siège no 2
Monsieur le conseiller Daniel Malo, siège no 3
Monsieur le conseiller Alain Clément, siège no 4
Monsieur le conseiller Laurent Clément, siège no 5
Monsieur le conseiller Jean-Yves Carrière siège no 6

La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Hélène Bélanger était aussi présente.

Le Conseil formait quorum et siégeait sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Beauchamp.

1.2 2019-04-225 OUVERTURE DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Maire, Christian Beauchamp constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9h00, aucune personne n'est présente dans la salle.

1.3 2019-04-226 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Madame Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe confirme qu'un avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil et ce en conformité avec le code municipal du Québec. Tous les élus confirment avoir reçu convocation à ladite réunion.

1.4 2019-04-227 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé. Tous les membres du conseil étant présents, et en conformité avec l'article 153 du Code municipal du Québec, acceptent l'ajout des points suivants :

- 1.8 Embauche de M. Luc Landriault au service des travaux publics
- 1.9 Déclaration de l'état d'urgence local

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.5 2019-04-228 BUDGET POUR LES MESURES D'URGENCE - INONDATIONS

CONSIDÉRANT les inondations actuelles et la nécessité de prévoir un budget pour les dépenses engagées par cette situation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que ce Conseil autorise un budget de 100,000\$ pour pallier aux dépenses engendrées par les présentes inondations.

Qu'un transfert du surplus accumulé non affecté est autorisé afin de rendre les sommes disponibles.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.6 2019-04-229 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL AUX SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'embauche de personnel aux services des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le programme Emploi Été Canada octroi des subventions pour une période de 8 semaines et qu'une confirmation a été reçue pour la municipalité de Papineauville;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Laurent Clément

Que le préambule fait partie de la présente résolution.

Que ce Conseil mandate la direction générale à enclencher un processus devant mener à l'embauche de deux personnes pour les besoins du service des travaux publics.

M. Christian Beauchamp, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.7 2019-04-230 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE LA COMMIS-RÉCEPTIONNISTE

ATTENDU le processus de recrutement en vue d'embaucher une commis-réceptionniste jusqu'en décembre 2019;

ATTENDU qu'un comité formé de la directrice générale et un conseiller municipal s'est chargé de rencontrer les candidats en question dans le cadre d'entrevue;

ATTENDU que parmi les candidates qui se sont présentées à l'entrevue, madame Marie-Sandra Côté de la Durantaye s'est particulièrement démarquée, devenant la recommandation unanime des membres du comité;

ATTENDU la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Daniel Malo

Que ce Conseil, sur recommandation de la directrice générale autorise l'embauche de madame Marie-Sandra Côté de la Durantaye, à titre de commis-réceptionniste et ce, à compter du 1^{er} mai 2019 à raison de 24 heures par semaine jusqu'en décembre 2019.

Que les conditions salariales et d'embauche soient telles que discutées lors de l'entrevue.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.8 2019-04-231 AUTORISATION D'EMBAUCHE LUC LANDRIAULT

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche de personnel au service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Leblanc

Que ce Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics autorise l'embauche de M. Luc Landriault à titre de journalier-opérateur occasionnel au service des travaux publics, et ce, à compter du 27 avril 2019.

Que les conditions salariales et d'embauche soient telles que discutées lors de l'entrevue.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1.9 2019-04-232 DÉCLARATION D'ÉTAT D'URGENCE LOCAL

ATTENDU que l'article 42 de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3) prévoit qu'« une municipalité locale peut déclarer l'état d'urgence, dans tout ou partie de son territoire, lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent, exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable »;

ATTENDU la crue printanière majeure de la rivière des Outaouais et de la rivière Petite Nation;

ATTENDU que les résidences des secteurs Lombard, Lionel, Colle, Servant, Major, Laflamme, Route 148, Henri-Bourassa, Asa Cook, St-Julien, Papineau, chemin de la Rouge et le chemin Steen sont présentement isolées, inondées, touchées en raison de la hausse soudaine du niveau de l'eau, ce qui rend particulièrement difficile l'accès à cette partie du territoire de la Municipalité par le service d'urgence, sécurité incendie pour assurer la sécurité des citoyens touchés par les inondations;

ATTENDU que cette situation menace la santé, la sécurité et le bien-être des personnes et des biens;

- ATTENDU que cette situation menace aussi nos infrastructures routières et les stations de pompage;
- ATTENDU que cette situation cause de graves préjudices aux personnes et d'importants dommages aux biens;
- ATTENDU que ces inondations constituent un sinistre majeur aux termes de la Loi sur la sécurité civile, R.L.R.Q.c S-2.3;
- ATTENDU que la municipalité estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable les actions requises pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

Il est proposé par le conseiller M. Paul Gagnon

Que ce Conseil déclare l'état d'urgence sur tout le territoire de la Municipalité pour une période de 5 jours en raison des inondations et des circonstances nécessitant la déclaration de l'état d'urgence.

Que ce conseil nomme Christian Beauchamp, Maire habile à exercer les pouvoirs suivants :

1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières ;

2° accorder, pour le temps qu'elle juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la municipalité ;

3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'elle détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement ainsi qu'à leur sécurité ;

4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés ;

5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu du présent chapitre ou du chapitre VI ;

6° faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

La municipalité, les membres du conseil et les personnes habilitées à agir en vertu de la déclaration ne peuvent être poursuivis en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ces pouvoirs.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

QUESTION DU PUBLIC

2.1

2019-04-233 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Clément

Que cette séance extraordinaire soit levée à 9h30.

M. Christian Beauchamp, Maire demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

Je soussignée, Hélène Bélanger, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Papineauville, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal dans ce présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 26 avril 2019.

Hélène Bélanger
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Beauchamp, maire de la Municipalité de Papineauville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Et j'ai signé ce 26 avril 2019.

Christian Beauchamp
Maire